

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 23 novembre 2023

Date d'affichage : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11 Quorum atteint

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LEGRIS Jean-Pierre - LE MAO Jean-Yves - CARIOU Aurélie - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Isabelle - FONTAINE Manuel - LE CLEC'H Yannick

Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - BRONNEC Jean-Vincent - BOUARD Christian-RIOU Brendan

Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 octobre 2023

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative de crédits – budget assainissement
- Remplacement des conduites d'eau potable fuyardes : Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux
- Questions diverses

OBJET : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS – ANNEE 2023

Délibération N°2023-050

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6063 : Fournitures d'entretien et de petit équipement	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70811 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat. de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	800,00 €	1 300,00 €	0,00 €	500,00 €
Total General		500,00 €		500,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 01 décembre 2023

OBJET : PROGRAMME ADDUCTION EAU POTABLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Délibération N°2023-051

En application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique, un marché à procédure adaptée a été lancé pour le programme d'adduction eau potable. Au terme de la consultation, Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante :

- Lot Unique : Entreprise SAS TOULGOAT domiciliée 489 ZI de Stang Bleï 56110 GOURIN pour un montant H.T. de 538 896,65 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- retient la société ci-dessus pour la réalisation des travaux
- autorise Monsieur Le Maire à signer le marché à intervenir et les pièces y afférent

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 01 décembre 2023

Relevé des délibérations du 30 novembre 2023

2023-050	Programme Adduction Eau Potable – Choix de l'entreprise	Approuvée
2023-051	Décisions modificatives de crédit – Budget Assainissement	Approuvée

Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - MALTRET Aurélie - THOMAS Anne-Laure - MELL Marie-Annette - RIOU Isabelle - LEGRIS Jean-Pierre - CARIOU Aurélie – FONTAINE Manuel – LE CLEC'H Yannick

Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - BOUARD Christian - RIOU Brendan - BRONNEC Jean-Vincent

Secrétaire de séance : THOMAS Anne-Laure

Signature du Président
Stéphane GUILLOU



Le secrétaire,
Anne-Laure THOMAS

